



COMPTE-RENDU SUCCINCT/ LISTE DES DELIBERATIONS DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**SÉANCE PLÉNIÈRE
DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023
à 18h00 - Espace Agnès Sorel à LOCHES**



Communauté de Communes
Loches Sud Touraine
12 avenue de la Liberté
37600 Loches
Tél. : 02 47 91 19 20
accueil@lochessudtouraine.com

SEANCE PLENIERE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023 à 18H
Espace Agnès Sorel à LOCHES

Assistaient à la réunion :

Jean-Jacques MEUNIER
François LION
Philippe MÉREAU – Sophie METADIER
Michel ALONSO
Jean-Claude GALLAND
Alain GUERIN
Marc de BECDELIEVRE
Thierry BUSSONNAIS
Nathalie BARRANGER - Frédéric VAILLANT
Serge GERVAIS
Marie-Thérèse BRUNEAU
Pascal DUGUÉ
Etienne ARNOULD
Jean-Paul GAULTIER
Alain ROCHER
Monique GONZALEZ - Chantal GUERLINGER - Michel LAVERGNE
Bruno MEREAU – Joël MOREAU
Jean-Louis CHAMPIGNY
Gilles CHAPOTON
Gérard HENAULT
Gilbert SABARD
Olivier FLAMAN - Catherine MERLET
Alain MOREVE
Martine TARTARIN
Christophe LE ROUX
Christophe ADJADJ
Eric DENIAU
Jean-François CRON
M-Laure DURAND – Michel GUIGNAUDEAU - François-Xavier KISTNER
Marc ANGENAULT – Fernando GAETE IBARRA – Franck GEORGET
Valérie GERVES (à partir de la délib n°3) - Chantal JAMIN
Frédérique LACAZE – Anne PINSON – Didier RAAS
Marie-Nicole SUZANNE - Louis TOULET
Nisl JENSCH
Marie-Eve MILLON
Luc POUIT
Marie RONDWASSER
Eric MOREAU
Dominique FRELON
Bernard GAULTIER
Jean-Paul CHARRIER
Loïc BABARY – Christine BEFFARA
Francis BAISSON
Martine CZAPEK-THINSELIN
Cécile DERUYVER-AVERLAND
Régine REZEAU
Elisabeth VIALLES
Nicole THIBAUT
Gérard MARQUENET
Vincent MEUNIER
Maryse GARNIER

AZAY-SUR-INDRE
BARROU
BEAULIEU-LES-LOCHES
BEAUMONT-VILLAGE
BETZ-LE-CHATEAU
BOSSAY-SUR-CLAISE
BOUSSAY
BRIDORÉ
CHAMBOURG-SUR-INDRE
CHARNIZAY
CHAUMUSSAY
CHÉDIGNY
CHEMILLÉ-SUR-INDROIS
CIRAN
CUSSAY
DESCARTES
DESCARTES
DOLUS LE SEC
DRACHÉ
FERRIERE-LARCON
FERRIERE-SUR-BEAULIEU
GENILLÉ
LA CELLE-GUENAND
LA CHAPELLE-BLANCHE-ST-MARTIN
LE GRAND PRESSIGNY
LE LIEGE
LE LOUROUX
LE PETIT-PRESSIGNY
LIGUEIL
LOCHES
LOCHES
LOCHES
LOCHES
LOCHÉ-SUR-INDROIS
MANTHELAN
MONTRÉSOR
MOUZAY
NOUANS-LES-FONTAINES
PAULMY
PERRUSSON
PREUILLY-SUR-CLAISE
REIGNAC-SUR-INDRE
SAINT-FLOVIER
SAINT-HIPPOLYTE
SAINT-QUENTIN-SUR-INDROIS
SEPMES
TAUXIGNY-SAINT-BAULD
TOURNON-SAINT-PIERRE
VERNEUIL-SUR-INDRE
VILLEDOMAIN
VILLELOIN COULANGÉ

GUEROIS Carole
Jacky PERIVIER – Sylvie VELLUET

VOU
YZEURES-SUR-CREUSE

Pouvoirs :

Madeleine LAROCHE à Sophie METADIER
Dominique MAURICE à Marie-Thérèse BRUNEAU
Valérie GERVES à Marc ANGENAULT (de la délib n°1 à la délib n°2)
Bernard PIPEREAU à Marie-Eve MILLON
Jacky CHARBONNIER à Eric MOREAU
Annie PUSSIOT-CRAVATTE à Bernard GAULTIER

BEAULIEU-LES-LOCHES
CHAMBON
LOCHES
MANTHELAN
ORBIGNY
PERRUSSON

Excusés – Absents :

Christophe DUJON – Hélène ROBIN
Madeleine LAROCHE
Bernard MEREAU
Charlie GILLET
Pascale MOREL
Dominique MAURICE – Jean-François ROBIN
Jean-Louis DUMORTIER
Patrick MERCIER
Pascal DEBAUD - Jacqueline HUCHET
Maryline COLLIN-LOUAULT
Régis GIRARD
Jean-Luc BUSIN
Yannick PEROT
Franck HIDALGO
Valérie GERVES (de la délib n°1 à la délib n°2)
Anaïs AVRIL
Bernard PIPEREAU
Gérard DUBOIS
Frédéric GAULTIER
Dominique COINTRE
Jacky CHARBONNIER – Patrick BOURDAIS
Annie PUSSIOT-CRAVATTE
Patrick PASQUIER
Joël PINGUET – Roseline PIER
Pascal REAU
Caroline KRIER
Jean-Louis ROBIN
Michel DUGRAIN

Vincent LOUAULT

ABILLY
BEAULIEU-LES-LOCHES
BOSSÉE
BOURNAN
BRIDORÉ
CHAMBON
CHANCEAUX-PRES-LOCHES
CIVRAY-SUR-ESVES
CORMERY
DESCARTES
DOLUS LE SEC
ESVES-LE-MOUTIER
LA CELLE-SAINT-AVANT
LA GUERCHE
LOCHES
LOUANS
MANTHELAN
MARCÉ-SUR-ESVES
MONTRÉSOR
NEUILLY-LE-BRIGNON
ORBIGNY
PERRUSSON
SAINT-HIPPOLYTE
SAINT-JEAN-SAINT-GERMAIN
SAINT-SENOCH
SENNEVIERES
TAUXIGNY-SAINT-BAULD
VARENNES

Sénateur

Assistaient en outre à la réunion :

Henri ALFANDARI
Guy MAROIS

Député
Conseil de Développement

Jean-Baptiste FOUREST, DGS
Solange DE MATTOS
Abdou-Karim DIOP, DGA
Angélique GOUBARD, DGA
Ingrid JAMIN, DGA
Séverine PIVOT, DGA
Claire SAINT-LAURENT, DGA

LOCHES SUD TOURAIN
LOCHES SUD TOURAIN
LOCHES SUD TOURAIN
LOCHES SUD TOURAIN
LOCHES SUD TOURAIN
LOCHES SUD TOURAIN
LOCHES SUD TOURAIN

Madame Elisabeth VIALLES a été élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 octobre 2023

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 26 octobre 2023.

1- Commission « Milieux aquatiques et prévention des inondations » - Election (remplacement d'un membre)

Rapporteur : Gérard Hénault

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **DÉCIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres des commissions communautaires thématiques.
- **ÉLIT** à main levée au sein de la commission « Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations », en remplacement de Monsieur Bernard VERNEAU :

Commission Milieux aquatiques et Prévention des inondations	
Membre	Commune
COINTRE Dominique	Neuilly-le-Brignon

2- SMAEP de la Source de la Crosse – Election (remplacement de délégués)

Rapporteur : Gérard Hénault

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **DÉCIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des délégués titulaires et suppléants au SMAEP de la Source de la Crosse.
- **ÉLIT** à main levée Madame Michèle CITRAS déléguée titulaire et Madame Francette MILLET déléguée suppléante au sein du Comité syndical du SMAEP de la Source de la Crosse :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Michèle CITRAS	Francette MILLET

3- Projet de territoire et Charte de gouvernance

Rapporteur : Gérard Hénault

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet de territoire et la charte de gouvernance.

4- Loi d'Accélération de la Production d'Energies Renouvelables (APER) : Débat portant sur la cohérence avec le projet de territoire, des zones d'accélération identifiées par les communes pour le développement de production d'énergies renouvelables

Rapporteur : Martine Tartarin

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat organisé en séance portant sur la Loi APER.

5- Enfance-Jeunesse – Equipements d'accueil collectif de la Petite Enfance – Micro-crèches de Genillé et Nouans-les Fontaines - Choix du mode de gestion

Rapporteur : Gérard Hénault

A la majorité, le conseil communautaire :

- **DÉCIDE** d'approuver le choix de la régie directe sous la forme d'une régie simple pour la gestion du service public d'accueil collectif de la Petite Enfance au sein des futures micro-crèches de Genillé et Nouans-les-Fontaines.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions et actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6- Attributions de compensation définitives 2023

Rapporteur : Eric Deniau

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **FIXE** les montants des attributions de compensation définitives 2023 pour les 67 communes membres de la communauté, à l'identique des attributions provisoires, selon le tableau ci-dessous :

Communes	AC définitives 2023
ABILLY	89 000
AZAY SUR INDRE	- 7 986
BARROU	19 322
BEAULIEU LES LOCHES	21 216
BEAUMONT VILLAGE	52 669
BETZ LE CHÂTEAU	- 9 026
BOSSAY SUR CLAISE	400
BOSSEE	38 497
BOURNAN	13 480
BOUSSAY	6 024
BRIDORE	- 34 627
CHAMBON	- 6 097
CHAMBOURG/INDRE	23 424
CHANCEAUX PRES LOCHES	27 157
CHARNIZAY	- 3 253
CHAUMUSSAY	- 5 731
CHEDIGNY	6 892
CHEMILLE SUR INDROIS	44 979
CIRAN	22 724
CIVRAY/ESVES	12 849
CORMERY	- 18 392
CUSSAY	49 457
DESCARTES	1 790 697
DOLUS LE SEC	- 29 303
DRACHE	48 043

ESVES LE MOUTIER	7 757
FERRIERE LARCON	- 2 941
FERRIERE/BEAULIEU	- 33 728
GENILLE	186 403
LA CELLE GUENAND	- 2 952
LA CELLE SAINT AVANT	99 099
LA CHAPELLE BLANCHE	59 039
LA GUERCHE	- 1 467
LE GRAND PRESSIGNY	35 065
LE LIEGE	27 139
LE LOUROUX	19 048
LE PETIT PRESSIGNY	13
LIGUEIL	234 540
LOCHES	760 849
LOCHE/INDROIS	73 574
LOUANS	68 187
MANTHELAN	63 779
MARCE/ESVES	16 447
MONTRESOR	79 696
MOUZAY	36 115
NEUILLY LE BRIGNON	5 439
NOUANS LES F	108 112
ORBIGNY	137 205
PAULMY	12 719
PERRUSSON	149 673
PREUILLY SUR CLAISE	96 254
REIGNAC/INDRE	254 795
SAINTE FLOVIER	18 522
SAINTE HIPPOLYTE	- 27 403
SAINTE JEAN SAINTE GERMAIN	- 43 532
SAINTE QUENTIN/INDROIS	- 15 986
SAINTE SENOCH	- 32 256
SENNEVIERES	- 10 494
SEPMES	118 888
TAUXIGNY ST BAULD	- 39 030
TOURNON SAINTE PIERRE	7 092
VARENNES	17 078
VERNEUIL/INDRE	49 290
VILLEDOMAIN	16 264
VILLELOIN COULANGE	88 653
VOU	11 836
YZEURES/CREUSE	57 094
TOTAL	4 858 290

Dépenses (compte 739211) : 5 182 494 €

Recettes (compte 73211) : 324 204 €

- **PRÉCISE** que les ajustements d'euros nécessaires suite au versement des acomptes mensuels se feront lors du versement de décembre.

7- Attributions de compensation provisoires 2024

Rapporteur : Eric Deniau

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **FIXE** les montants des attributions de compensation provisoires 2024 pour les 67 communes membres de la communauté, selon le tableau ci-dessous :

	AC définitives 2023	AC provisoires 2024
ABILLY	89 000	89 000
AZAY SUR INDRE	- 7 986	- 7 986
BARROU	19 322	19 322
BEAULIEU LES LOCHES	21 216	21 216
BEAUMONT VILLAGE	52 669	52 669
BETZ LE CHÂTEAU	- 9 026	- 9 026
BOSSAY SUR CLAISE	400	400
BOSSEE	38 497	38 497
BOURNAN	13 480	13 480
BOUSSAY	6 024	6 024
BRIDORE	- 34 627	- 34 627
CHAMBON	- 6 097	- 6 097
CHAMBOURG/INDRE	23 424	23 424
CHANCEAUX PRES LOCHES	27 157	27 157
CHARNIZAY	- 3 253	- 3 253
CHAUMUSSAY	- 5 731	- 5 731
CHEDIGNY	6 892	6 892
CHEMILLE SUR INDROIS	44 979	44 979
CIRAN	22 724	22 724
CIVRAY/ESVES	12 849	12 849
CORMERY	- 18 392	- 18 392
CUSSAY	49 457	49 457
DESCARTES	1 790 697	1 790 697
DOLUS LE SEC	- 29 303	- 29 303
DRACHE	48 043	48 043
ESVES LE M	7 757	7 757
FERRIERE LARCON	- 2 941	- 2 941
FERRIERE/BEAULIEU	- 33 728	- 33 728
GENILLE	186 403	186 403
LA CELLE GUENAND	- 2 952	- 2 952
LA CELLE SAINT AVANT	99 099	99 099
LA CHAPELLE BLANCHE	59 039	59 039
LA GUERCHE	- 1 467	- 1 467
LE GRAND PRESSIGNY	35 065	35 065
LE LIEGE	27 139	27 139

LE LOUROUX	19 048	19 048
LE PETIT PRESSIGNY	13	13
LIGUEIL	234 540	234 540
LOCHES	760 849	760 849
LOCHE/INDROIS	73 574	73 574
LOUANS	68 187	68 187
MANTHELAN	63 779	63 779
MARCE/ESVES	16 447	16 447
MONTRESOR	79 696	79 696
MOUZAY	36 115	36 115
NEUILLY LE BRIGNON	5 439	5 439
NOUANS LES F	108 112	108 112
ORBIGNY	137 205	137 205
PAULMY	12 719	12 719
PERRUSSON	149 673	149 673
PREUILLY SUR CLAISE	96 254	96 254
REIGNAC/INDRE	254 795	254 795
SAINTE FLOVIER	18 522	18 522
SAINTE HIPPOLYTE	- 27 403	- 27 403
SAINTE JEAN SAINTE GERMAIN	- 43 532	- 43 532
SAINTE QUENTIN/INDROIS	- 15 986	- 15 986
SAINTE SENOCH	- 32 256	- 32 256
SENNEVIERES	- 10 494	- 10 494
SEPMES	118 888	118 888
TAUXIGNY ST BAULD	- 39 030	- 39 030
TOURNON SAINTE PIERRE	7 092	7 092
VARENNES	17 078	17 078
VERNEUIL/INDRE	49 290	49 290
VILLEDOMAIN	16 264	16 264
VILLELOIN COULANGE	88 653	88 653
VOU	11 836	11 836
YZEURES/CREUSE	57 094	57 094
TOTAL	4 858 290	4 858 290

Dépenses (compte 739211) : 5 182 494 €

Recettes (compte 73211) : 324 204 €

- **PRÉCISE** que les attributions de compensation provisoires seront versées ou recouvrées par acomptes mensuels à partir du mois de janvier 2024 de la façon suivante, **sauf pour la commune du Petit-Pressigny pour laquelle le versement aura lieu en une fois en janvier** :

	AC provisoires 2024	Acompte mensuel
ABILLY	89 000	7 416
AZAY SUR INDRE	- 7 986	- 665
BARROU	19 322	1 610
BEAULIEU LES LOCHES	21 216	1 768

BEAUMONT VILLAGE	52 669	4 389
BETZ LE CHÂTEAU	- 9 026	- 752
BOSSAY SUR CLAISE	400	33
BOSSEE	38 497	3 208
BOURNAN	13 480	1 123
BOUSSAY	6 024	502
BRIDORE	- 34 627	- 2 885
CHAMBON	- 6 097	- 508
CHAMBOURG/INDRE	23 424	1 952
CHANCEAUX PRES LOCHES	27 157	2 263
CHARNIZAY	- 3 253	- 271
CHAUMUSSAY	- 5 731	- 477
CHEDIGNY	6 892	574
CHEMILLE SUR INDROIS	44 979	3 748
CIRAN	22 724	1 893
CIVRAY/ESVES	12 849	1 070
CORMERY	- 18 392	- 1 532
CUSSAY	49 457	4 121
DESCARTES	1 790 697	149 224
DOLUS LE SEC	- 29 303	- 2 441
DRACHE	48 043	4 003
ESVES LE M	7 757	646
FERRIERE LARCON	- 2 941	- 245
FERRIERE/BEAULIEU	- 33 728	- 2 810
GENILLE	186 403	15 533
LA CELLE GUENAND	- 2 952	- 246
LA CELLE SAINT AVANT	99 099	8 258
LA CHAPELLE BLANCHE	59 039	4 919
LA GUERCHE	- 1 467	- 122
LE GRAND PRESSIGNY	35 065	2 922
LE LIEGE	27 139	2 261
LE LOUROUX	19 048	1 587
LE PETIT PRESSIGNY	13	13 (une seule fois)
LIGUEIL	234 540	19 545
LOCHES	760 849	63 404
LOCHE/INDROIS	73 574	6 131
LOUANS	68 187	5 682
MANTHELAN	63 779	5 314
MARCE/ESVES	16 447	1 370
MONTRESOR	79 696	6 641
MOUZAY	36 115	3 009
NEUILLY LE BRIGNON	5 439	453
NOUANS LES F	108 112	9 009
ORBIGNY	137 205	11 433
PAULMY	12 719	1 059
PERRUSSON	149 673	12 472
PREUILLY SUR CLAISE	96 254	8 021

REIGNAC/INDRE	254 795	21 232
SAINT FLOVIER	18 522	1 543
SAINT HIPPOLYTE	- 27 403	- 2 283
SAINT JEAN SAINT GERMAIN	- 43 532	- 3 627
SAINT QUENTIN/INDROIS	- 15 986	- 1 332
SAINT SENOCH	- 32 256	- 2 688
SENNEVIERES	- 10 494	- 874
SEPMES	118 888	9 907
TAUXIGNY ST BAULD	- 39 030	- 3 252
TOURNON SAINT PIERRE	7 092	591
VARENNES	17 078	1 423
VERNEUIL/INDRE	49 290	4 107
VILLEDOMAIN	16 264	1 355
VILLELOIN COULANGE	88 653	7 387
VOU	11 836	986
YZEURES/CREUSE	57 094	4 757
TOTAL	4 858 290	404 844

8- Budget principal - Constitution d'une provision pour admissions en non-valeur

Rapporteur : Eric Deniau

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **DÉTERMINE** la méthode d'évaluation à appliquer pour la constitution des provisions pour admission en non-valeur sur la base de la moyenne du montant des non-valeurs admises au cours des 5 derniers exercices, arrondie à l'euro supérieur, étant entendu que le montant de la provision sera ajusté chaque année en fin d'exercice.
- **APPROUVE** la constitution d'une provision pour admission en non-valeur d'un montant de 3 921 € sur le budget principal de Loches Sud Touraine au titre de l'exercice 2024.
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, son Vice-Président en charge des Finances, à signer, au nom et pour le compte de Loches Sud Touraine, toutes pièces de nature administrative ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

9- Budget annexe Développement économique et touristique - Constitution d'une provision pour admissions en non-valeur

Rapporteur : Eric Deniau

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **DÉTERMINE** la méthode d'évaluation à appliquer pour la constitution des provisions pour admission en non-valeur sur la base de la moyenne du montant des non-valeurs admises au cours des 5 derniers exercices, arrondie à l'euro supérieur, étant entendu que le montant de la provision sera ajusté chaque année en fin d'exercice.
- **APPROUVE** la constitution d'une provision pour admission en non-valeur d'un montant de 31 205 € sur le budget annexe Développement économique et touristique de Loches Sud Touraine au titre de l'exercice 2024.
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, son Vice-Président en charge des finances, à signer, au nom et pour le compte de Loches Sud Touraine, toutes pièces de nature administrative ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

10- Budgets annexes Eau potable et Assainissement - Constitution d'une provision pour admissions en non-valeur

Rapporteur : Eric Deniau

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **DÉTERMINE** la méthode d'évaluation à appliquer pour la constitution des provisions pour admission en non-valeur sur la base de la moyenne du montant des non-valeurs admises au cours des 5 derniers exercices, arrondie à l'euro supérieur, étant entendu que le montant de la provision sera ajusté chaque année en fin d'exercice.
- **APPROUVE** la constitution d'une provision pour admission en non-valeur d'un montant de 24 270 € sur le budget Eau potable et de 29 623 € sur le budget Assainissement de Loches Sud Touraine au titre de l'exercice 2024.
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, son Vice-Président en charge des finances, à signer, au nom et pour le compte de Loches Sud Touraine, toutes pièces de nature administrative ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

11- Budget annexe Déchets ménagers - Constitution d'une provision pour admissions en non-valeur

Rapporteur : Eric Deniau

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **DÉTERMINE** la méthode d'évaluation à appliquer pour la constitution des provisions pour admission en non-valeur sur la base de la moyenne du montant des non-valeurs admises au cours des 5 derniers exercices, arrondie à l'euro supérieur, étant entendu que le montant de la provision sera ajusté chaque année en fin d'exercice.
- **APPROUVE** la constitution d'une provision pour admission en non-valeur d'un montant de 21 412 € sur le budget annexe Déchets ménagers de Loches Sud Touraine au titre de l'exercice 2024.
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, son Vice-Président en charge des finances, à signer, au nom et pour le compte de Loches Sud Touraine, toutes pièces de nature administrative ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

12- Budget principal 2023 - Décision modificative n° 3

Rapporteur : Eric Deniau

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **ACCEPTTE** d'ajuster à la hausse le montant de la subvention d'équilibre à verser au budget annexe Développement économique et touristique pour un montant de 18 953.00 €
- **VOTE** la décision modificative n°3 ci-dessous qui s'équilibre à : **13 597 €** dont,
 - **9 000 € en section de fonctionnement et,**
 - **4 597 € en section d'investissement.**

- VOTE les ajustements à la hausse des opérations n° 151 et 152.

Dépenses de fonctionnement DM n° 3 - 2023		
Libellé	Chapitre	Montant en €
Charges à caractère général	0 11	199 000
Atténuations de produits	0 14	52 468
Autres charges de gestion courante	65	89 944
Charges exceptionnelles	67	1 588
Dépenses imprévues	0 22	-334 000
Total des dépenses réelles de fonctionnement		9 000
<i>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</i>		<i>0</i>
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		9 000

Recettes de fonctionnement DM n° 3 - 2023		
Libellé	Chapitre	Montant en €
Dotations, subventions et participations	74	9 000
Total des recettes réelles de fonctionnement		9 000
<i>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</i>		<i>0</i>
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		9 000

Dépenses d'investissement DM n° 3 - 2023		
Libellé	Chapitre	Montant en €
Immobilisations incorporelles	20	-93 883
Immobilisations corporelles	21	5 024
Immobilisations en cours	23	97 866
Participations et créances rattachées à des participations	26	5 000
Dépenses imprévues	0 20	-14 007
<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section - opérations patrimoniales</i>	<i>0 41</i>	<i>4 597</i>
Total des dépenses réelles d'investissement		0
<i>Total des dépenses d'ordre d'investissement</i>		<i>4 597</i>
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		4 597

Recettes d'investissement DM n° 3 - 2023		
Libellé	Chapitre	Montant en €
<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section - opérations patrimoniales</i>	<i>0 41</i>	<i>4 597</i>
Total des recettes réelles d'investissement		0
<i>Total des recettes d'ordre d'investissement</i>		<i>4 597</i>
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		4 597

13- Budget annexe Développement économique et touristique 2023 - Décision modificative n° 3

Rapporteur : Eric Deniau

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **ACCEPTÉ** de modifier les prévisions budgétaires 2023 du budget annexe Développement économique et touristique.
- **VOTE** la décision modificative n°3 ci-dessous qui s'équilibre à : **98 994 €** en section d'investissement :

Dépenses d'investissement DM n° 3 - 2023		
Libellé	Chapitre	Montant en €
Immobilisations incorporelles	20	1 280
Travaux en cours	23	84 000
Dépenses imprévues	022	13 714
Total des dépenses réelles d'investissement		98 994
<i>Total des dépenses d'ordre d'investissement</i>		<i>0</i>
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		98 994

Recettes d'investissement DM n° 3 - 2023		
Libellé	Chapitre	Montant en €
Produits des cessions	0 24	98 994
Total des recettes réelles d'investissement		98 994
<i>Total des recettes d'ordre d'investissement</i>		<i>0</i>
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		98 994

14- Budget annexe Eau potable 2023 - Décision modificative n° 1

Rapporteur : Eric Deniau

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **ACCEPTÉ** de modifier les prévisions budgétaires 2023 du budget annexe Eau potable.
- **VOTE** la décision modificative n°1 suivante :

Section d'investissement - Dépenses				
Chapitre	Article	Opération	Libellé	Montant
23	2315	24-Amélioration d'ouvrages	Installations, matériel et outillage technique	- 79 000 €
23	2315	18- Interconnexions	Installations, matériels et outillage technique	+ 17 000 €
23	2315	27- Equipement et aménagement de nouveaux forages	Installations, matériel et outillage technique	+ 60 000 €
21	21531	67-Rénovation de canalisations – programme 2022	Réseaux d'adduction d'eau	+ 2 000 €

15- Budget annexe Assainissement 2023 - Décision modificative n° 1

Rapporteur : Eric Deniau

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **ACCEPTÉ** de modifier les prévisions budgétaires 2023 du budget annexe Assainissement.

- **VOTE** la décision modificative n°1 suivante :

Section d'investissement - Dépenses				
Chapitre	Article	Opération	Libellé	Montant
23	2315	36 - Step Loché-sur-Indrois	Installations, matériel et outillage technique	- 70 220 €
21	2182	10 - Achat de matériel	Matériel de transport	+ 25 000 €
23	2315	37- Rénovation de canalisations – programme 2021	Installations, matériel et outillage technique	+ 6 000 €
23	2315	38 - Canalisations assainissement – programme 2022	Installations, matériels et outillage technique	+ 20 000 €
23	2315	39 - BOUSSAY	Installations, matériels et outillage technique	+ 19 000 €
16	1641	Emprunts en euros	Remboursements capital de la dette	+220€

16- Budget annexe Déchets ménagers 2023 - Décision modificative n° 1

Rapporteur : Eric Deniau

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **ACCEPTÉ** de modifier les prévisions budgétaires 2023 du budget annexe Déchets ménagers.

- **VOTE** la décision modificative n°1 de l'exercice 2023 ci-dessous qui s'équilibre en section de fonctionnement à : **51 630 €** dont :

Dépenses de fonctionnement DM n° 1 - 2023		
Libellé	Chapitre	Montant en €
Charges à caractère général	0 11	-81 452
Charges de personnel et frais assimilés	0 12	115 190
Autres charges de gestion courantes	65	17 892
Total des dépenses réelles de fonctionnement		51 630
<i>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</i>		<i>0</i>
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		51 630

Recettes de fonctionnement DM n° 1 - 2023		
Libellé	Chapitre	Montant en €
Produits des services	70	15 940
Dotations, subventions et participations	74	35 690
Total des recettes réelles de fonctionnement		51 630
<i>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</i>		<i>0</i>
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		51 630

17- Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) - Acompte subvention 2024

Rapporteur : Eric Deniau

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **DÉCIDE** l'attribution d'un acompte de **110 000 €** sur la subvention 2024 attribuée au CIAS de Loches Sud Touraine, dont le montant annuel sera fixé ultérieurement.
- **AUTORISE** le versement de cet acompte dès le début de l'exercice 2024.
- **PRÉCISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif du budget principal 2024.

18- Déchets ménagers – Marché de transport et traitement des ordures ménagères et des DNDAE collectés sur le territoire en prestation (30 communes) – Autorisation de signer le marché

Rapporteur : Bruno Méreau

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché public pour le transport et le traitement des ordures ménagères résiduelles et des déchets non dangereux des entreprises collectés sur le territoire en prestation (30 communes) - solution variante – enlèvement au centre de transfert de Chanceaux-près-Loches, avec la société COVED (collectes valorisation énergie déchets) – 7 rue du Docteur Lancereaux – 75008 Paris, pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2024 et pour les prix unitaires figurant au Bordereau des Prix Unitaires et un montant estimé au Détail Quantitatif Estimatif de 1.950.274 € HT.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la Communauté de communes.

19- Déchets ménagers – Accord-cadre de fourniture de composteurs individuels, de composteurs partagés et d'abris-bacs pour l'apport volontaire de biodéchets – Autorisation de signer le marché

Rapporteur : Bruno Méreau

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les accords-cadres à bons de commande pour la fourniture de composteurs individuels, de composteurs partagés et d'abris bacs pour l'apport volontaire de biodéchets avec les entreprises suivantes, pour les prix unitaires figurant aux bordereaux des prix unitaires et pour les valeurs maximales portées aux actes d'engagement :

N° et intitulé du lot	Entreprises
1 – Fourniture de composteurs individuels	QUADRIA – 68 rue Blaise Pascal – 33127 SAINT JEAN D'ILLAC
2 – Fourniture de composteurs partagés	SARL STV ECO – 44 rue de Voise – 54450 BLAMONT
3 – Fourniture d'abris-bacs pour la pré-collecte de biodéchets en point d'apport volontaire	VIVACITE – 191 boulevard Brémont – 95320 SAINT LEU LA FORET

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la Communauté de communes.

20- Déchets ménagers – Redevance Spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères (RSEOM) – Montants 2024

Rapporteur : Bruno Méreau

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** l'application des tarifs de la redevance spéciale des ordures ménagères à compter du 1^{er} janvier 2024 tels que proposés ci-dessous :

		Volumes hebdomadaires collectés (hors emballages)	Tarifs 2024
Liste 2 de la délibération d'exonération de TEOM du 21/09/23	Catégorie 1	0-50 litres	194,00 €
	Catégorie 2	51-250 litres	252,00 €
	Catégorie 3	251-450 litres	292,00 €
	Catégorie 4	451-650 litres	392,00 €
	Catégorie 5	651-850 litres	586,00 €
	Catégorie 6	851-1 000 litres	620,00 €
Liste 3 de la délibération d'exonération de TEOM du 21/09/23	Communes		1,82€ / habitant

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

21- Fonds de concours « Conteneurs enterrés » : Commune de Ligueil

Rapporteur : Bruno Méreau

A la majorité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** l'installation, par la Communauté de communes, de 3 conteneurs enterrés sur la commune de Ligueil, Allée des cyclamens.
- **SOLLICITE** la participation de la commune de Ligueil à hauteur de 50% du reste à charge de la communauté de communes, soit 10 803,60 €, au titre du fonds de concours institué pour les conteneurs enterrés.

22- Eau potable - Tarifs – Facturation 2024 (avec consommations 2023 à 2024)

Rapporteur : Francis Baisson

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **FIXE** les tarifs eau potable à compter du 1^{er} janvier 2024.

23- Assainissement – Tarifs – Facturation 2024

Rapporteur : Francis Baisson

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **FIXE** les tarifs assainissement à compter du 1^{er} janvier 2024.

24- Eau et Assainissement – Tarifs des prestations de travaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2024

Rapporteur : Francis Baisson

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le bordereau des prix concernant les prestations diverses du service Eau potable et Assainissement, applicable à compter du 1^{er} janvier 2024.

25- Assainissement collectif – Conventions de prestation de services 2024 – Exploitation des stations, des réseaux et des espaces verts – Taux horaire 2024

Rapporteur : Francis Baisson

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **FIXE** le taux horaire pour l'année 2024 à 20,50 €/h auquel s'ajoutent 10 % de frais de gestion dans le cadre des conventions de prestation de services pour l'exploitation des stations, des réseaux et l'entretien des espaces verts.
- **DIT** que l'information de l'évolution du tarif sera communiquée aux communes concernées (Betz-le-Château, Bossay-sur-Claise, Bournan, Chambon, Charnizay, Chaumussay, Ciran, Cussay, Draché, Ferrière-Larçon, La Celle-Guenand, La Guerche, Le Grand-Pressigny, Le Petit-Pressigny, Manthelan, Marcé-sur-Esves, Mouzay, Neuilly-le-Brignon, Paulmy, Preuilly-sur-Claise, Saint-Flovier, Sepmes, Varennes, Yzeures-sur-Creuse, Azay-sur-Indre, Bridoré, Chambourg-sur-Indre, Chédigny, Cormery, Courcay, Dolus-le-Sec, Ferrière-sur-Beaulieu, Loches, Perrusson, Reignac-sur-Indre, Saint-Hippolyte, Sennevières, Saint-Jean-Saint-Germain, Saint-Quentin-sur-Indrois, Tauxigny-Saint-Bauld, Verneuil-sur-Indre).

26- Assainissement – Mise à disposition des subventions du service Assainissement de la commune de Bournan

Rapporteur : Francis Baisson

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le procès-verbal de mise à disposition des subventions, à signer avec la commune de BOURNAN, affectées au service assainissement au profit de la Communauté de communes Loches Sud Touraine à compter du 1^{er} janvier 2024, conformément aux articles L 1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.
- **APPROUVE** les termes du procès-verbal de mise à disposition des subventions.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le procès-verbal.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président chargé du service Eau potable et Assainissement à effectuer toutes les écritures comptables nécessaires à ce dossier.

27- Assainissement – Mise à disposition des subventions du service Assainissement de la commune de Saint-Flovier

Rapporteur : Francis Baisson

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le procès-verbal de mise à disposition des subventions, à signer avec la commune de SAINT-FLOVIER, affectées au service assainissement au profit de la Communauté de communes Loches Sud Touraine à compter du 1^{er} janvier 2024, conformément aux articles L 1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.
- **APPROUVE** les termes du procès-verbal de mise à disposition des subventions.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le procès-verbal.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président chargé du service Eau potable et Assainissement à effectuer toutes les écritures comptables nécessaires à ce dossier.

28- Assainissement – Mise à disposition des subventions du service Assainissement de la commune d'Yzeures-sur-Creuse

Rapporteur : Francis Baisson

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le procès-verbal de mise à disposition des subventions, à signer avec la commune d'YZEURES-SUR-CREUSE, affectées au service assainissement au profit de la Communauté de communes Loches Sud Touraine à compter du 1^{er} janvier 2024, conformément aux articles L 1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.
- **APPROUVE** les termes du procès-verbal de mise à disposition des subventions.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le procès-verbal.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président chargé du service Eau potable et Assainissement à effectuer toutes les écritures comptables nécessaires à ce dossier.

29- Eau potable – Mise à disposition des subventions du service Eau potable de la commune d'Yzeures-sur-Creuse

Rapporteur : Francis Baisson

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le procès-verbal de mise à disposition des subventions, à signer avec la commune d'Yzeures-sur-Creuse, affectées au service assainissement au profit de la Communauté de communes Loches Sud Touraine à compter du 1^{er} janvier 2024, conformément aux articles L 1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.
- **APPROUVE** les termes du procès-verbal de mise à disposition des subventions.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le procès-verbal.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président chargé du service Eau potable et Assainissement à effectuer toutes les écritures comptables nécessaires à ce dossier.

30- Ressources humaines - Règlement de télétravail commun à la Communauté de communes et au Centre Intercommunal d'Action Sociale Loches Sud Touraine

Rapporteur : Gérard Hénault

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **DÉCIDE** d'adopter le règlement de télétravail applicable aux agents de la Communauté de communes et du Centre Intercommunal d'Action Sociale Loches Sud Touraine, pour une application prévue au 1^{er} janvier 2024.

31- Office de Tourisme communautaire Loches Sud Touraine – Présentation du rapport d'activités 2023

Rapporteur : Jacky Périvier

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **PREND** connaissance du rapport d'activités 2023 de l'Office de Tourisme.

32- Petite enfance – Crèches - Rapports annuels 2022

Rapporteur : Anne Pinson

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les rapports annuels des établissements d'accueil du jeune enfant présentés pour l'année 2022 par les concessionnaires.

33-Sport - Parc aquatique NATUREO – Rapport annuel 2022

Rapporteur : Michel Guignaud

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le rapport annuel du parc aquatique intercommunal « Naturéo » présenté pour l'année 2022 par le concessionnaire.

Affichage le 20 décembre 2023.

Le Président de la Communauté de communes Loches Sud Touraine


Gérard Hénault